

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2016)
Heft: 1

Artikel: Des volontaires?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-681881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DES VOLONTAIRES?

En Finlande, la toute première demande au monde pour la construction d'un dépôt en couches géologiques profondes a été acceptée. La Suède a elle aussi déjà pris une décision pour un site. La recette du succès scandinave repose sur un principe simple.

Dans de nombreux pays européens, le choix d'un site pour le dépôt de déchets radioactifs en couches géologiques profondes est un sujet brûlant. Ce n'est pas le cas en Suède et en Finlande, deux pays qui ont opté avec succès pour le principe du volontariat. En Suède, les communes intéressées se sont annoncées à la Société suédoise de gestion du combustible et des déchets nucléaires (SKB), fondée en 1972 par les exploitants de centrales nucléaires pour assurer l'élimination des déchets radioactifs dans le pays conformément à la législation. Ce n'est qu'ensuite que des études géologiques ont été menées afin de déterminer le site le plus approprié. Simultanément, la SKB visitait les écoles, les associations et d'autres organisations

défendant divers intérêts. Elle a mené des sondages, informé la population et ouvert des discussions avec elle. «C'est vrai que cela nous a donné beaucoup de travail, et pris beaucoup de temps, mais c'était aussi le seul moyen de faire avancer le choix d'un site», raconte Saida Engström, de la SKB. «La progression du projet dépend de la commune concernée.» De plus, chaque commune intéressée pouvait à tout moment, jusqu'à la décision définitive du gouvernement, invoquer son droit de veto pour sortir de la procédure.

Exploitation prévue à partir de 2030

Pour la sélection finale, il restait les deux domaines de centrales nucléaires d'Östhammar et d'Oskarshamn, tous deux sur la côte balte. Après avoir effectué des forages d'essai, la SKB s'est décidée en faveur d'Östhammar en raison de sa roche granitique plus compacte. «Il existe un mouvement d'opposition mais il prend part au dialogue et exprime ses souhaits, participant ainsi de manière constructive au processus de décision», explique Mme Engström. Le dépôt en couches géologiques profondes attirera des milliards d'investissements et générera des places de travail dans la localité rurale d'Östhammar, structurellement plutôt défavorisée. Si le Gouvernement suédois donne son aval à l'issue du contrôle de sûreté technique, le chantier devrait s'ouvrir en 2019 et le dépôt en couches géologiques profondes entrer en exploitation en 2030.

Pour compenser le fait qu'un dépôt ne sera pas construit sur son territoire, la commune d'Oskarshamn est indemnisée par plus de 211 millions de francs pour les investissements en formation, en recherche et en infrastructure. En outre, les

conteneurs de cuivre dans lesquels seront enfermés les déchets hautement radioactifs seront produits dans cette commune.

Droit de veto irrévocable

La Finlande a misé elle aussi sur le volontariat pour la recherche d'un site approprié pour un dépôt en couches géologiques profondes. En 2001 déjà, la société chargée de l'élimination des déchets hautement radioactifs, Posiva, s'est décidée pour Olkiluoto, l'un des deux sites finlandais de centrales nucléaires, sur une île du golfe de Botnie. Parallèlement aux forages d'essai, Posiva a lancé des campagnes d'information auprès de la population et d'autres groupes d'intérêt. En Finlande comme en Suède, la commune concernée conserve en tout temps son droit de veto.

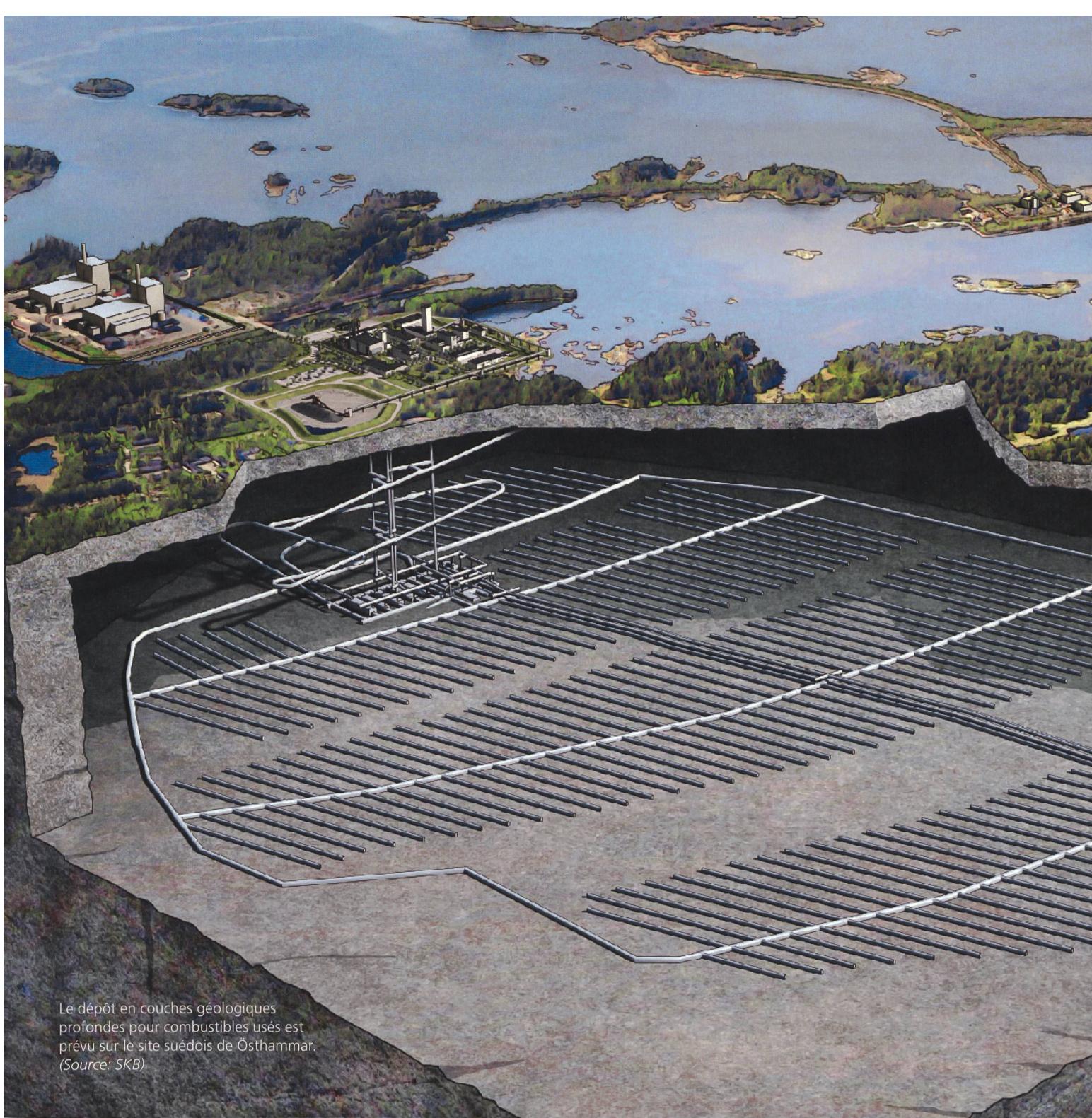
En 1994, le Parlement finlandais avait décidé d'interdire l'exportation de combustibles usés. Les deux exploitants de centrales nucléaires ont alors fondé la société Posiva afin de s'occuper ensemble de l'élimination.

Conteneurs en cuivre contestés

La sécurité offerte à long terme par la stratégie d'élimination choisie revêtait un intérêt public énorme en Scandinavie. Il est prévu d'enfermer les combustibles usés hautement radioactifs dans des conteneurs de cuivre cérés et placés ensuite au cœur de la roche granitique à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Une méthode qui fait débat: selon une étude menée par un groupe de recherche international, le cuivre pourrait se dissoindre dans les eaux souterraines en l'absence d'oxygène. La société finlandaise Posiva et la société suédoise SKB contredisent ce point et réfutent la critique en la

L'étape 2 pour la Suisse

La Suisse en est actuellement à l'étape 2 du plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes. La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) a proposé les sites de Jura-est et de Zurich nord-ouest comme domaines d'implantation potentiels. Ils doivent faire l'objet d'études géologiques plus poussées (mesures sismiques et forages). Ainsi, la sécurité technique et les aspects géologiques des deux sites pourront être comparés avec précision. Après l'enquête des autorités compétentes et une consultation publique, le Conseil fédéral décidera probablement en 2018 s'il accepte les propositions de la Nagra. La décision du Conseil fédéral sur une demande d'autorisation générale n'est pas attendue avant 2027. Elle sera soumise au référendum facultatif, au niveau national toutefois, et non au niveau cantonal ni communal. (fri)



Le dépôt en couches géologiques profondes pour combustibles usés est prévu sur le site suédois de Östhammar.
(Source: SKB)

qualifiant d'avis isolé. A leurs dires, la corrosion du cuivre n'a pas pu être confirmée lors des essais en laboratoire de la SKB. Le Gouvernement finlandais a donné son feu vert à la demande d'autorisation de construire pour le site d'Olkiluoto en novembre 2015. Posiva table à présent sur une mise en exploitation du dépôt en 2023.

Géologie prioritaire en Suisse

En Suisse, la sélection d'un site n'est pas aussi avancée (voir l'encadré). La procé-

dure, fixée par le Conseil fédéral en 2008 par un plan sectoriel, est radicalement différente de l'approche scandinave puisqu'elle ne repose pas sur le volontariat. L'emplacement du dépôt en couches géologiques profondes est choisi uniquement selon des critères de sécurité technique et de géologie, excluant d'emblée de vastes parties du pays. Toutefois, la nette différence entre la Suisse et les pays nordiques ne tient pas qu'à la géologie, mais aussi aux conditions qui s'appliquent à l'aménagement du territoire. Car la trans-

parence de la communication et la participation régionale occupent aussi une place centrale dans la procédure dirigée en Suisse par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). A ceci près, par rapport à la Scandinavie où une seule commune est l'interlocutrice, qu'une région d'implantation potentielle en Suisse peut représenter jusqu'à 50 communes, suisses ou étrangères, à intégrer dans le processus. (fri)